

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 27 mars à vingt et une heure heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 23 mars 2025 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Roland PEPIN, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Etait absent : Damien MONTAVI

Sur 11 membres, 10 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 03 mars est approuvé. 10 pour.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Attribution de biens de section à vocation agricole à La Bastidette :

Le conseil municipal décide d'attribuer les biens de section à vocation agricole de La Bastidette, d'une contenance de 4 345 m², à Manon Lebrat.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Transfert d'un bien de section à la commune :

Suite à la volonté unanime des ayant-droits de la section de Donazac, le Conseil Municipal décide de demander à Monsieur le sous-préfet de Brioude le transfert de la parcelle A219, d'une contenance de 190 m², à la commune.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Location annuelle au camping :

Le Conseil Municipal décide de renouveler la location annuelle de l'emplacement n°12 à Monsieur ROCHEDY Jean-Pierre avec un montant annuel minimum de 525,00 TTC.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote des taux d'imposition 2025 :

Le Conseil Municipal décide le vote des taux suivants :

Taxe foncière bâti : 36,89 %

Taxe foncière non bâti : 62,45 %

Taxe d'habitation : 17,03 %

Ce qui correspond à une baisse des taux des taxes foncières bâti et non bâti et une hausse du taux de la taxe d'habitation. Le montant total des impôts calculé par la Direction Départemental des finances Publiques restera identique à celui calculé si les taux d'imposition n'avaient pas évolués.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
8 (Patrick ARNOUX, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Roland PEPIN, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE)	0	2 (Armelle BESSE, Hervé VERNET)

Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

FNACA : 460 €, ACCA : 230 €, Les mots de l'Ance : 290 €, ADMR Saugues : 290 €, Club Boules de Rives d'Ance : 230 €, Club Val d'Ance : 230 €, Les belles d'Antan du Gévaudan : 230 €, la Bête argentine : 230 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte de gestion 2024 budget du bar Les Fauvettes :

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2024 du budget du bar Les Fauvettes.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte administratif 2024 budget du bar Les Fauvettes :

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2024 du budget du bar Les Fauvettes.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
9 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Roland PEPIN, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	0	1 (Jean-Claude MOREL)

Affectation du résultat de fonctionnement du budget Bar Les Fauvettes :

Le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat de budget précédent présentant un excédent de 3 533,52 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du budget primitif 2025 Bar Les Fauvettes :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 3 533,52 € 3 €.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte de gestion 2024 budget CCAS :

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2024 du budget du CCAS.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
5 (Jean+Claude MOREL Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY)	0	0	5 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Roland PEPIN, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)

Vote du compte administratif 2024 budget CCAS :

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2024 du budget du CCAS.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
4 (Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY)	0	0	6 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)

Affectation du résultat de fonctionnement du budget du CCAS :

Le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat de budget précédent présentant un excédent de – 2932,87 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
5 (Jean+Claude MOREL Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY)	0	0	5 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Roland PEPIN, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)

Vote du budget primitif 2025 du CCAS :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 6000 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
5 (Jean+Claude MORL Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY)	0	0	5 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Roland PEPIN, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)

Vote du compte de gestion 2024 budget Chaufferie :

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2024 du budget Chaufferie.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte administratif 2024 budget Chaufferie :

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2024 du budget Chaufferie.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
9 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Roland PEPIN, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	0	1 (Jean-Claude MOREL)

Affectation du résultat de fonctionnement du budget Chaufferie :

Le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat de budget précédent présentant un excédent de – 7 231,67 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du budget primitif 2025 Chaufferie :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 21 031,67 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte de gestion 2024 budget transports :

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2024 du budget transports.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte administratif 2024 budget transports :

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2024 du budget transports.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
9 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Roland PEPIN, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	0	1 (Jean-Claude MOREL)

Affectation du résultat de fonctionnement du budget Transport :

Le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat de budget précédent présentant un excédent de 27 786,10 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du budget primitif 2025 Transport :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 49 576,88 € et pour la section investissement à 22 638,88 €.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte de gestion 2024 budget commune :

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2024 du budget commune.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Vote du compte administratif 2024 budget commune :

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2024 du budget commune.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
9 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Roland PEPIN, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	0	1 (Jean-Claude MOREL)

Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de la commune :

Le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat de budget précédent présentant un excédent de 107 320,12 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Vote du budget primitif 2025 pour le budget principal de la commune :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 501 958,08 € et pour la section investissement à 928 743,95 €.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0